



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION

S.F.M. ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT (SFM A.D.)

7 RUE ALPHONSE DE LAMARTINE - 93240 STAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

À l'Assemblée Générale de l'association S.F.M. ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 08/06/2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.F.M. ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT (SFM A.D.) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.2. Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement ANC 2018-06 et son incidence sur la lecture des comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

➤ Reconnaissance du total des produits

Comme indiqué dans les notes « 2.15 Comptabilisation des produits », « 3.7. Fonds dédiés » et « 3.11. Ressources annuelles – Produits d'exploitation » de votre annexe, les produits sont comptabilisés différemment selon les types de financements. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des méthodes décrites en appréciant les données et hypothèses retenues, en effectuant des tests de détail et en examinant les procédures appliquées au sein de votre association.

➤ Estimations comptables significatives

Comme indiqué dans les paragraphes « 2.9 Provision pour retraite » et « 3.8 Provisions pour risques et charges » de l'annexe, votre association constitue des provisions pour couvrir ses risques. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues décrites dans l'annexe concernant ces provisions sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 14 juin 2021

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO

Annexe au rapport :

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SFM AD
BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 746	18 090	656	1 850
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	789 924	45 426	744 498	780 700
Installations techniques, matériel et outillage industriels	412 340	324 029	88 311	98 979
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			0	2 400
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	1 571		1 571	1571
Autres titres immobilisés	91		91	91
Prêts				
Autres	6 132		6 132	5960
Total I	1 228 804	387 545	841 259	891 551
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 166 413		1 166 413	978 238
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	2 282 212		2 282 212	1 637 418
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 978 825		1 978 825	1 156 779
Charges constatées d'avance	3 571		3 571	4 098
Total II	5 431 021	0	5 431 021	3 776 533
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 659 825	387 545	6 272 280	4 668 084

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

SFM AD
BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 075 159	1 075 159
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	278 013	83 690
Excédent ou déficit de l'exercice	348 974	194 323
Situation nette (sous total)	1 702 146	1 353 172
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	779 033	780 452
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	2 481 179	2 133 624
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	987 779	
Total II	987 779	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	391 065	203 027
Provisions pour charges	145 575	155 524
Total III	536 640	358 551
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0	0

SFM AD
BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	583 909	364 805
Emprunts et dettes financières diverses		
Avance et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	584 395	438 228
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	304 349	289 897
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 469
Autres dettes	2 733	3 398
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	791 296	1 072 112
Total IV	2 266 682	2 175 909
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	6 272 280	4 668 084

DOUCET BETH & ASSOCIES
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
 12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

SFM AD
COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	3 078 127	2 938 837
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 539 884	1 620 055
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	241 098	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	434 358	334 714
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	523	318
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits		
Total I	6 293 990	4 893 924
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 861 772	2 043 177
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	119 076	120 115
Salaires et traitements	1 931 363	1 726 917
Charges sociales	569 743	553 179
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	78 734	45 795
Dotations aux provisions	459 845	218 165
Reports en fonds dédiés	987 779	
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	85 497	667
Total II	6 093 809	4 708 015
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	200 181	185 909
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATION FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		

SFM AD
COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	431	985
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	431	985
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	5088	4 753
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	5 088	4 753
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-4 657	-3 768
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	195 524	182 141
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	124 399	20
Sur opérations en capital	29 051	12 162
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	153 450	12 182
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	153 450	12 182
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	6 447 871	4 907 091
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 098 897	4 712 768
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	348 974	194 323
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

SFM AD

Annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'association se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020 par les données suivantes :

Total du bilan	6 272 280 €
Produits d'exploitation	6 293 990 €
Résultat de l'exercice	348 974 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers.

1. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION ET FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1. Objet et activité de SFM AD

Les activités développées par SFMAD s'adressent aux habitants de la Seine Saint Denis pour la plupart et plus particulièrement des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'association y est implantée et propose de les accompagner dans les démarches visant leur insertion sociale et/ou professionnelle.

De par son expérience et son ancienneté sur le territoire, SFM AD bénéficie **d'un vaste réseau de partenaires** avec lesquels elle travaille : le service public de l'emploi (agences pôle emploi, missions locales, ...), les PIE, les associations, les services sociaux, les organismes de formation, les centres sociaux, les services des villes (jeunesse, seniors, éducation, handicap...), l'IAE, les entreprises,

SFMAD s'adresse aux adultes de bas niveau de qualification et cumulant pour bon nombre d'entre eux des difficultés personnelles voire rencontrant des problématiques linguistiques et de qualifications insuffisantes. Nous les accueillons dans des actions visant l'accès aux droits, à un parcours de formation linguistique tels les ateliers sociolinguistiques, la formation linguistique et la remise à niveau.

Des actions "familles" et de "soutien à la parentalité » sont également proposées : sorties, ateliers thématiques sur les problèmes du quotidien, actions intergénérationnelles et accueil des jeunes enfants au sein de crèches pour les parents en insertion...

1.2. Faits marquants de SFM AD en 2020

Dans la continuité de 2019, en 2020 SFM AD a poursuivi son développement se traduisant par la consolidation des projets déjà engagés et la mise en place de nouveaux projets.

La crise sanitaire a cependant bouleversé l'association, comme la plupart des acteurs sociaux et économiques. Bouleversements dans nos pratiques professionnelles mais nous avons réussi

à poursuivre la plupart de nos actions en gardant le contact et/ou en aménageant l'accueil de nos usager.e.s au sein de nos locaux.

- Le domaine RH : recours aux fonds formation exceptionnels, adaptation aux nouvelles modalités de travail à distance
- Des nouveaux projets : l'accompagnement renforcé des BRSA, l'engagement vers un espace de vie sociale, ...
- Des nouveaux partenariats : renforcement des fonds européens, ...

1.3. Incidence de la crise sanitaire sur l'arrêté des comptes

En complément du paragraphe précédent :

La crise sanitaire liée au Covid-19 constitue un évènement de l'exercice postérieur à la clôture qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos le 31 décembre 2020, arrêtés en hypothèse de continuité d'exploitation.

L'association constate que cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur son activité durant l'exercice 2020 entraînant l'interruption de certaines de ses activités et le recours au chômage partiel, notamment pour les missions ne pouvant être réalisées en télétravail.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes comptables retenus

L'association retient les principes comptables généraux des règlements ANC 2018-06 et ANC 2014-03

Elle applique notamment les principes comptables suivants :

- ✓ la continuité de l'exploitation
- ✓ la régularité
- ✓ la sincérité
- ✓ la permanence des méthodes
- ✓ le principe de prudence

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Changement de méthodes comptables

La première application en 2020 du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable obligatoire et entraîne une modification de la présentation des états financiers.

Par ailleurs l'application du règlement ANC 2018-06 ne peut avoir pour effet de modifier les comptes des exercices antérieurs. Les états financiers présentés font ainsi figurer les nouvelles rubriques du règlement ANC 2018-06 pour les données de l'exercice 2020 et les anciennes rubriques issues du règlement CRC 99-01 pour l'exercice 2019.

SFM AD comptabilise les soldes des subventions d'exploitation en fonds dédiés alors qu'ils étaient comptabilisés en produits d'avance sur l'exercice 2019.

La méthode de comptabilisation des fonds dédiés étant différente de celle des produits d'avance, cela a une incidence sur le total des produits de l'exercice 2020 figurant en compte de résultat ainsi que sur le total des produits d'avance figurant au passif du bilan.

Compte de résultat	2020	2019	Variation
Subventions d'exploitation	2 539 884	1 620 055	919 829
Fonds dédiés	- 987 779		- 987 779
Subventions d'exploitation nettes	1 552 105	1 620 055	- 67 950

Bilan passif	2020	2019	Variation
Produits d'avance	791 296	1 072 112	- 280 816
Fonds dédiés	987 779		987 779
Total reports conventions	1 779 075	1 072 112	706 963

2.3.Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de la vie prévue.

2.4.Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Stocks

Néant.

2.6. Créances clients, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

2.8. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.9.Provision pour retraite

Conformément aux préconisations du règlement ANC 2014-03, le montant de l'engagement retraite de l'association envers les salariés fait l'objet d'une provision.

Résumé des méthodes et hypothèses retenues :

- Méthode des unités de crédit projetées
- Calcul selon droit de la convention collective des organismes de formation
- Taux d'actualisation : 0,34 %
- Taux de revalorisation de salaires : 1%
- Taux de charges sociales patronales appliqué : 41%
- Taux de contribution de l'employeur : 50%
- Turn-over : mobilité moyenne
- Table de mortalité : INSEE 2019
- Age de départ à la retraite : 60-67 ans

2.10. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

2.11. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

2.12. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

2.13. Autres dettes

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

2.14. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.15. Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés à partir des conventions de financements pour les subventions ou des heures réalisées pour les marchés publics.

Les conventions de financement des subventions sont comptabilisées en produits pour leur budget total à la date de signature de la convention.

A la date de clôture, si la totalité du budget de la subvention n'a pas été consommée, le solde à utiliser pour l'année N est constaté en fonds dédiés par le biais du compte 689 et en contrepartie le compte 194.

Les soldes des subventions pour les années N+1 et après sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Les marchés publics sont comptabilisés pour la valeur contractualisée dans les bons de commande. A la date de clôture, les heures non encore réalisées sur les marchés comptabilisés sont inscrites en produits constatés d'avance.

3. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Immobilisations et amortissements

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions/ Augmentation	Cessions/ Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	18 747	0	0	18 747
Logiciels	18 747			18 747
Immobilisations corporelles	1 171 595	30 773	103	1 202 265
Structure 3 Rivières	417 139			417 139
Etanchéité 3 Rivières	4 640			4 640
Travaux liés structure 3 Rivères	65 574			65 574
Plafond 3 Rivières	37 363			37 363
Plomberie/Sanitaires/chauffage 3 Rivières	64 033			64 033
Appareillage électrique/luminaire 3 Rivières	15 471			15 471
Electricité 3 Rivières	12 047			12 047
Menuiserie 3 Rivières	85 869			85 869
Mobilier 3 Rivières	43 242			43 242
Sols/Plancher 3 Rivières	19 884			19 884
Peinture 3 Rivières	24 663			24 663
Matériel CAF	71 230		103	71 127
Installations techniques	7 140	730		7 870
Agencements installations	167 344			167 344
Matériel de transport	0	24 875		24 875
Matériel de bureau et informatique	69 447	528		69 975
Mobilier	66 509	4 640		71 149
Immobilisations en cours	2 400	0	2 400	0
Achat Crèche 3 Rivières	0			
Avances et acomptes	2 400		2 400	0
TOTAL GENERAL	1 192 742	30 773	4 903	1 221 012

3.1.2. Amortissement

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Dotations	Reprise	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	16 896	1 193	0	18 089
Logiciels	16 896	1 193		18 089
Immobilisations corporelles	291 916	77 539	0	369 455
Structure 3 Rivières	2 657	10 428		13 085
Etanchéité 3 Rivières	79	309		388
Travaux liés structure 3 Rivères	418	1 639		2 057
Plafond 3 Rivières	476	1 868		2 344
Plomberie/Sanitaires/chauffage 3 Rivières	1 088	4 269		5 357
Appareillage électrique/luminaire 3 Rivières	394	1 547		1 941
Electricité 3 Rivières	153	602		755
Menuiserie 3 Rivières	1 094	4 293		5 387
Mobilier 3 Rivières	1 102	4 324		5 426
Sols/Plancher 3 Rivières	507	1 988		2 495
Peinture 3 Rivières	1 257	4 933		6 190
Matériel CAF	24 207	13 333		37 540
Installations techniques	7 140	81		7 221
Agencements installations	135 995	17 063		153 058
Matériel de transport	0	2 311		2 311
Matériel de bureau et informatique	59 788	5 460		65 248
Mobilier	55 561	3 091		58 652
TOTAL GENERAL	308 812	78 732	0	387 544

Taux d'amortissement pratiqués :

Logiciels	3 ans	(linéaire)
Crèche 3 Rivières	entre 5 et 40 ans selon les composants	(linéaire)
Matériel CAF et installations techniques	5 ans	(linéaire)
Matériel de bureau et informatique	1,3 ou 5 ans	(linéaire)
Mobilier	5 ans	(linéaire)

Immobilisations en cours

Il n'y a pas d'immobilisation en cours au 31 décembre 2020

Avances et acomptes sur immobilisations

Il n'y a pas d'avance versée en immobilisation au 31 décembre 2020.

3.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions/ Augmentation	Cessions/ Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations financières	7 622	172	0	7 794
Parts BFCC	1 571			1 571
Titres immobilisés	91			91
Dépôts et cautionnement	5 960	172		6 132
TOTAL GENERAL	7 622	172	0	7 794

3.2. Stocks et dépréciation

Néant

3.3. Clients et autres créances

3.3.1. Clients

Clients : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Dépréciation : Les créances font l'objet d'une appréciation, cas par cas. En fonction du risque identifié, est constituée sur chacune d'elles une dépréciation. Aucune dépréciation n'a été constituée à la clôture.

3.3.2. Etat des créances

Poste	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	1 166 413	1 166 413	
Fournisseurs avance versée	5 155	5 155	
Personnel, avance versée	141	141	
Créances financeurs	2 215 923	763 044	1 452 879
Produits à recevoir	60 992	60 992	
TOTAL	3 448 624	1 995 745	1 452 879

3.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3 571 €.

3.5. Fonds propres

Poste	A l'ouverture	+	-	A la clôture
Fonds associatif	1 075 159			1 075 159
Report à nouveau	83 690	194 323		278 013
Résultat 2019	194 323		194 323	0
Résultat 2020		348 974		348 974
TOTAL	1 353 172	543 297	194 323	1 702 146

Les fonds propres sont tous sans droit de reprise.

3.6. Subventions d'investissement

Subventions d'investissement reçues

	A l'ouverture	Augmentation	Ajustement	Soldées	A la clôture
Département crèche 3 rivières	130 000				130 000
CAF PRE II MA	5 030				5 030
CAF PRE II MC	5 420				5 420
CAF PRE II CFA	1 040				1 040
CAF crèche 3 rivières	464 000				464 000
Département FIPEP	22 902				22 902
Agefiph	1 361				1 361
ITI FEDER crèche 3 rivières	163 000		-25 368		137 632
Département fonds axe 2		32 000			32 000
CAF matériel informatique		1 000			1 000
Département fonds adaptation axe 1		20 000			20 000
Total	792 753	53 000	-25 368	0	820 385

Quote-part de subvention virée en compte de résultat

	A l'ouverture	Virée en compte de résultat de l'exercice	Soldée	A la clôture
Département crèche 3 rivières	2 548	10 000		12 548
CAF PRE II MA	2 609	1 257		3 866
CAF PRE II MC	3 180	1 355		4 535
CAF PRE II CFA	345	260		605
CAF crèche 3 rivières	3 417	13 412		16 829
Département FIPEP	0	2 311		2 311
Agefiph	201	457		658
Total	12 300	29 052	0	41 352

3.7. Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	SUBVENTIONS DE L'EXERCICE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Sans dépenses depuis deux exercices
<u>Subventions d'exploitation</u>								
CDV ELF	75 000	0	46 875				46 875	
ITI CAPAEPE	160 000	0	74 058				74 058	
PRIJ UP TO JOB	436 381	0	325 952				325 952	
LDI FLE paysage	38 500	0	37 440				37 440	
PLIE AEPE	36 913	0	22 558				22 558	
Département AEPE	43 000	0	26 278				26 278	
BOP 104 ASL	56 350	0	37 565				37 565	
CDV Clé de l'emp.	30 000	0	25 000				25 000	
PLIE GI	44 277	0	27 058				27 058	
CAF FMUP	45 000	0	6 428				6 428	
Département FMUP	50 000	0	7 143				7 143	
Dépt. MOB RSA	200 000	0	150 000				150 000	
Département santé	150 000	0	137 500				137 500	
CDV CLAS	6 000	0	1 980				1 980	
CDV AEPE	40 000	0	24 444				24 444	
DDCS booste	15 000	0	15 000				15 000	
CDV booste	5 000	0	5 000				5 000	
Plaine Co terre Av.	2 000	0	2 000				2 000	
Plaine Co Tandem	500	0	500				500	
PQS Mode accueil	15 000	0	15 000				15 000	
Total	1 448 921	0	987 779	0	0	0	987 779	0

3.8. Provision pour risques et charges

Nature	A l'ouverture	Compte à compte	Reprise	Dotations	A la clôture
Provisions pour litige	25 718		25 718		0
Provisions IFC	113 267			7 804	121 071
Provisions prime de précarité	12 258		12 258	24 504	24 504
Provisions sur subvention versée	30 000		30 000		0
Provisions fonds adaptation	177 310		100 515	314 270	391 065
Total provisions	358 553	0	168 491	346 578	536 640

Elles sont composées de :

- La provision pour litige prud'homal ancien est reprise, le litige s'étant soldé par le versement d'une indemnité en 2020.
- La provision IFC concerne l'engagement de retraite envers les salariés de l'association.
- La provision prime de précarité concerne la prime de précarité des salariés dont la fin du contrat est prévue en 2021.

- La provision pour fonds d'adaptation a été constituée pour faire face aux risques d'inéligibilité de dépenses sur projets UE, pour obligations réglementaires et pour occupation temporaire.

3.9. Dettes

Poste	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	583 909	66 959	451 777	65 173
Fournisseurs et comptes rattachés	584 395	584 395		
Dettes sociales	288 801	288 801		
Dettes fiscales	15 548	15 548		
Remboursement note de frais	2 733	2 733		
TOTAL	1 475 386	958 436	451 777	65 173

3.10. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 791 296 €.

3.11. Ressources annuelles

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent :

	Exercice N	Exercice N-1
Production vendue de services	3 078 127	2 938 837
Subventions d'exploitation	2 539 884	1 620 055
Contributions financières	241 098	
Reprises de provisions	281 757	280 891
Transferts de charges	152 601	53 823
Cotisations et autres	523	318
Total des ressources	6 293 990	4 893 924

Résultat financier

Le résultat financier est constitué des charges d'intérêts sur emprunts pour 5 088 € et des produits financiers pour 431 €.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 153 450 € est constitué :

- Pour 124 399€ de financement exceptionnel reçus de département et de la CAF au titre notamment des coûts (restés en charge d'exploitation) engendrés par la crise sanitaire.
- Pour 29 051 € de quotes-parts de subventions virées au compte de résultat.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Contributions volontaires et gratuités

Le règlement ANC 2018-06 rend obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 le recensement, la valorisation et la comptabilisation des contributions volontaires.

SFM AD a entamé une réflexion pour recenser, valoriser et comptabiliser les contributions volontaires. Ont ainsi été recensés :

- La mise à disposition de locaux par des collectivités publiques ou locales,
- Les actions bénévoles des médecin, chercheur, ...
- Le temps consacré bénévolement par les membres du conseil d'administration

Cette réflexion de recensement exhaustif de valorisation et de comptabilisation n'a pu être menée à son terme en 2020, notamment compte tenue de la crise sanitaire. Cette démarche sera poursuivie en 2021.

4.2. Effectif moyen

L'effectif moyen au 31 décembre 2020 est de 50 personnes, hors contrats aidés, il se décompose de la façon suivante :

Cadres : 5 ETP

Employés :45 ETP

4.3. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

La rémunération des trois cadres les plus rémunérés s'élève à 153 570 €.

4.4. Fiscalité

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

4.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020 s'élèvent à 13 464 euros au titre de la mission de certification des comptes.